



## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 29 mars 2023  
Salle de la Chapelle de La Châtre

\*\*\*\*\*

### Nombre de délégués du Pays : 112

51 communes (102 délégués), 3 Communautés de Communes (6 délégués), Conseil départemental de l'Indre (4 délégués)

### Étaient présents ou représentés : 63 délégués

### Étaient excusés : 49 délégués

	Noms	51 Communes 3 CDC 2 Cantons	Présents		63	Excusés 49
			Titulaires 56	Suppléants 4	Pouvoirs 3	
1	ALAPETITE Claude	MONTLEVIC	x			
2	AUCLAIR Quentin	PERASSAY				x
3	BAUDRY Gérard	LOUROUER ST LAURENT				x
4	BEGAT Julien	CDC Marche Berrichonne	x			
5	BELLET Alain	POULIGNY ST MARTIN				x
6	BERDUCAT Cédric	LOURDOUEIX ST MICHEL	x			
7	BERGUA Catherine	SAZERAY	x			
8	BERTRAND Philippe	NOHANT VIC				x
9	BESNIER Marie-Claire	LYS ST GEORGES				x
10	BEUGNET Nicole	SAZERAY	x			
11	BIDEAUX Nicolas	CROZON SUR VAUVRE	x			
12	BIGRAT Chantale	SARZAY	x			
13	BOMBLED Pascale	MONTCHEVRIER	x			
14	BOURDEAU Jean-Marie	LACS	x			
15	BOURY Alexis	STE SEVERE S INDRE		x		
16	BRE Laurent	ORSENNES	x			
17	CALAME Daniel	SAINT PLANTAIRE	x			
18	CHAGNON Josette	LACS	x			
19	CHAMPEAU Francis	BRIANTES	x			
20	CHARASSON Patrick	FEUSINES	x			
21	COLLET Antoine	MONTCHEVRIER				x
22	COURTAUD Pascal	CDC Marche Berrichonne	x			
23	COUTURIER Pascal	VICQ-EXEMPLET	x			

Serge DESIRE

24	D'HOOGHE Nicole	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x				
25	DALOT Jean Pierre	CLUIS					x
26	DARCHY Guy	ORSENNES	x				
27	DAUDON Christèle	POULIGNY NOTRE DAME	x				
28	DAUDON Daniel	CREVANT			x		
29	DAUGERON François	Canton La Châtre	x				
30	DEBEURET Jean-Louis	MOUHERS					x
31	DEFOUGERE Gérard	LE MAGNY				x	
32	DEGAY Jean-Michel	AIGURANDE	x				
33	DEGUET Rémy	SAINT PLANTAIRE					x
34	DEMOCRATE Hervé	MALICORNAY					x
35	DENORMANDIE Arnaud	FOUGEROLLES					x
36	DEVAUX Samuel	POULIGNY NOTRE DAME	x				
37	DEVISSCHER Thomas	VIGOULANT					x
38	DIMEGLIO Rémi	CREVANT	x				
39	DOUET Patrice	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x				
40	DUPLESSIS Jean-Claude	MALICORNAY					x
41	FLEURET Sylvie	BUXIERES D'AILLAC					x
42	FLEURY Didier	CLUIS				x	
43	FONTAINE Virginie	Canton Neuvy St Sépulchre	x				
44	FORGET Joseph	VIJON	x				
45	GAUTRON Guy	NEUVY ST SEPULCHRE	x				
46	GENICHON René	VIGOULANT	x				
47	GENICHON Sébastien	NERET					x
48	GERBIER Agnès	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE			x		
49	GIRARD Romain	MONTGIVRAY					x
50	GLEN Stéphanie	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE					x
51	GUENIN Didier	CDC Val de Bouzanne					x
52	HERLEMONT Etienne	LIGNEROLLES					x
53	HIBERT Chantal	TRANZAULT	x				
54	HUGOTTE Philippe	MERS SUR INDRE					x
55	JOUHANNEAU Emmanuel	MAILLET					x
56	JUDALET Patrick	LA CHATRE	x				
57	JÜRGING Christiane	FOUGEROLLES	x				
58	LABESSE Elisabeth	CHASSIGNOLLES	x				
59	LABRUNE Mathieu	MONTIPOURET	x				
60	LACOT Antoine	LA BUXERETTE					x
61	LACOU Serge	SARZAY					x
62	LAFONT Marc	MERS SUR INDRE	x				
63	LEFORT Hubert	SAINT CHARTIER					x
64	LEUILLET Marie-Laure	LA CHATRE	x				
65	LOEUILLET Gilles	MONTIPOURET					x
66	MAILLIEN Bernard	AIGURANDE					x
67	MALASSET Christine	LOUROUER ST LAURENT					x
68	MALCURAT Patricia	PERASSAY	x				

Olivier TRIBET

Philippe YVERNAULT

Virginie FONTAINE

Séverine JOUBERT

69	MANCOIS Jean Luc	CDC La Châtre Ste Sévère	x			
70	MARATHON Jean Paul	BUXIERES D'AILLAC	x			
71	MATHEY Jean Luc	NEUVY ST SEPULCHRE	x			
72	MELIN Bénédicte	VIJON				x
73	MERCIER André	THEVET ST JULIEN	x			
74	MICHOT Olivier	LYS ST GEORGES				x
75	MITATY Bernard	CROZON SUR VAUVRE	x			
76	MONTINTIN Christian	GOURNAY	x			
77	NICOLAS Barbara	MOUHERS		x		
78	NICOLET Jean Pierre	ST AOUT	x			
79	NONIN Patrick	NOHANT VIC				x
80	PASQUET Emilie	BRIANTES				x
81	PATRIGEON Philippe	LA BERTHENOUX	x			
82	PELLETIER Philippe	URCIERS				x
83	PERSONNAT Marion	VICQ-EXEMPLET				x
84	PETERS William	MONTLEVIC				x
85	PILLET Michelle	LA BERTHENOUX	x			
86	PILLOT DUPUIS Laurence	SAINTE SEVERE	x			
87	PION Angélique	LA MOTTE FEUILLY				x
88	PIOT Hugues	SAINT CHARTIER				x
89	PRADAT Eric	URCIERS				x
90	RABILLE Franck	LA BUXERETTE				x
91	ROBERT Christian	Canton Neuvy St Sépulchre			x	
92	ROBERT Jean-Pierre	ST DENIS DE JOUHET	x			
93	ROBIN Sébastien	NERET				x
94	ROUET Serge	SAINT AOUT	x			
95	ROUILLARD Maryse	LA MOTTE FEUILLY				x
96	ROUTET Carine	MAILLET				x
97	ROUTET Philippe	CDC Val de Bouzanne	x			
98	ROY Jean-François	FEUSINES	x			
99	SACHET Bertrand	GOURNAY				x
100	SALMON Michel	CHAMPILLET				x
101	SAUVARD Christine	LOURDOUEIX ST MICHEL	x			
102	SAVY Philippe	MONTGIVRAY				x
103	SELLERON Michèle	Canton La Châtre	x			
104	SIMON Bruno	ST DENIS DE JOUHET				x
105	SOULETTE Dominique	CHAMPILLET				x
106	TEMPLIER Dominique	THEVET ST JULIEN	x			
107	VIAUD Philippe	TRANZAULT	x			
108	VIGNOT Alain	LIGNEROLLES				x
109	VILCHES-PARDO Patricia	CDC La Châtre Ste Sévère				x
110	WEINLING Eric	POULIGNY ST MARTIN				x
111	YVERNAULT Dominique	CHASSIGNOLLES	x			
112	YVERNAULT Philippe	LE MAGNY	x			

Claudine LAMY

François DAUGERON

**Autres personnes présentes / excusées :**

	Noms	Région / Département / Conseil développement / Equipe du Pays	Présents 9		Excusés 3
			Présents 9	Représentés 0	
1	COMPAIN Aymeric	Conseiller Régional référent	x		
2	ROULLET Dominique	Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire	x		
3	JOUHANNEAU Corine	Directrice de l'Espace Région dans l'Indre			x
4	CHEVALLIER Jeanne	Chargée de mission Région	x		
5	DUSAUSSOY Boris	Directeur de la DATER, Département de l'Indre			x
6	MOREAU Jean-Claude	Président du Conseil de développement	x		
7	LE ROUX Yann	Directeur	x		
8	ALLOUCHE Janna	Chargée de mission urbanisme durable	x		
9	YVERNAULT Isabelle	Assistante direction-comptable (gestionnaire LEADER)	x		
10	HAMMOUTENE Miloud	Chef de projet CRTE/alimentation	x		
11	PERES Katia	Animatrice OPAH	x		
12	SERVANT MASSÉ Hélène	Cheffe de projet du PNR Sud Berry			x

M. DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de la Chapelle de LA CHATRE.

Il remercie M. JUDALET, Maire de La Châtre pour l'accueil du Comité syndical dans sa commune.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant), dont M. ROBERT, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Pays, Président de la CDC du Val de Bouzanne.

Il salue chaleureusement la présence de élus de la Région Centre-Val de Loire (M. ROULLET, Vice-Président de la Région, M. COMPAIN, Conseiller régional référent du Pays) et de ses collègues Vice-Présidents du Pays (M. JUDALET, M. COURTAUD) et Conseillères Départementales de l'Indre (Mme FONTAINE, Mme SELLERON).

Le Président procède à la désignation du secrétaire de séance. **Mme Nicole D'HOOGHE**, Maire de la commune de Verneuil-sur-Igneraie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 23 février 2023. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

- 1) FOREPABE : Présentation du projet des chantiers pédagogiques
- 2) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022
- 3) Vote du budget primitif 2023
- 4) LEADER
- 5) Point sur l'avancement des programmes portés par le Pays : CRTE, PAT, CRST, MAEC, PNR Sud Berry, actions mobilités
- 6) Questions diverses : suppression poste adjoint administratif territorial principal 1ère classe et mise à jour tableau des effectifs

## 1) FOREPABE : Présentation du projet des chantiers pédagogiques

Le Président accueille chaleureusement Alexandre MARTIN, Président de FOREPABE (ancien directeur du CAUE de l'Indre) et Audrey LENNE, Directrice de FOREPABE.

Le Président indique que FOREPABE est un centre de formation installé dans l'ancien abattoir de La Châtre.

M. MARTIN remercie les élus du Pays pour leur accueil. Il rappelle que FOREPABE est une école des métiers de la pierre créée en 2002 à l'initiative de Nicolas FORISSIER.

FOREPABE est centre de formation qui dispense 3 formations diplômantes :

- Maçonnerie traditionnelle,
- Taille de pierre,
- Et Sculpture ornementale sur les bâtiments et monuments historiques.

La plupart des sculpteurs qui interviennent sur les grands chantiers emblématiques nationaux, sortent de FOREPABE (par exemple, sur le chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, 80% des sculpteurs ont été formés par FOREPABE).

FOREPABE dispose d'une forte notoriété au niveau national, voire international, mais est peu connu localement. Actuellement nous accueillons un stagiaire du Pérou et une stagiaire de la Réunion.

Projections de 2 vidéos et de plusieurs photos qui illustrent le travail des stagiaires dans les ateliers de FOREPABE (modelage de la terre pour appréhender les volumes, moulage, sculpture, taille de pierre, escalier en maçonnerie, escalier en pierre...).

Les formations sont de haut niveau, très complètes et intenses avec une partie théorique (histoire de l'art, histoire de l'architecture, cours d'informatique...) et une partie pratique (travail sur les matériaux et sur la pierre, cours de dessin...).

Les entreprises réputées au niveau national en taille de pierre et en sculpture recherchent d'ailleurs leurs futurs collaborateurs au sein de FOREPABE pour réaliser leurs grands chantiers de restauration de monuments historiques.

Quelques exemples de réalisation de FOREPABE pour des communes de l'Indre :

- Lanterne des morts (commune de Néret) : travail complet qui mobilise les 3 formations, à la fois les maçons, les tailleurs de pierre, et les sculpteurs
- Puits situé sur la place du Docteur Guyot (commune de Châteaumeillant) : collaboration des 3 formations (taille de pierre, sculpture ornementale, et maçonnerie)
- Monument aux morts (commune de Verneuil-sur-Igneraie) : Réalisation des marches par les tailleurs de pierre

Cela montre différents types d'interventions de FOREPABE en direction des communes. Il s'agit d'organiser des chantiers pédagogiques en partenariat avec les communes proches, ou plus éloignées telles que Argy (réfection de 2 calvaires, mur de soutènement de la voie du train touristique du Bas Berry), Villentrois (réfection d'éléments de garde-corps pour l'église avec un travail de taille de pierre particulièrement intéressant).

FOREPABE peut travailler pour les communes à leur demande tout en respectant un cadre précis pour ses interventions :

- Pas de concurrence avec les entreprises privées : pas de travaux de maçonnerie, les maçons posent les pierres taillées ou sculptés dans les ateliers par les étudiants
- Chantiers à vocation pédagogique

Dans vos communes, vous avez certainement beaucoup de petits éléments taillés ou sculptés qui sont dégradés, et qu'il conviendrait de restaurer. Dans ce cas vous pouvez contacter FOREPABE pour étudier les travaux de restauration à effectuer toujours dans un cadre très strict de non concurrence avec les entreprises privées et avec un intérêt pédagogique pour les étudiants.

M. JUDALET, Maire de La Châtre, Président de la CDC LA CHATRE STE SEVERE, demande quel est le nombre de personnes formées par an ?

Mme LENNE répond qu'il y a en moyenne une soixantaine de stagiaires chaque année pour les 3 formations. A l'issue de leur formation, toutes les personnes diplômées trouvent un emploi. Il s'agit de formations professionnelles d'une durée de 7 mois.

M. DOUET, délégué de Verneuil sur Igneraie, demande quelle est la mixité ?

M. MARTIN note une présence croissante de femmes dans les 3 formations (maçonnerie, taille de pierre et sculpture). Il souligne néanmoins que la sculpture est un travail plus fin et délicat qui attire davantage les femmes. Ce sont des métiers d'excellence, bien rémunérés, qui s'ouvrent aux femmes.

Mme DAUDON, déléguée de Pouligny-Notre-Dame, demande si les gens viennent dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

M. MARTIN répond que la majorité des étudiants de FOREPABE sont en reconversion professionnelle. En sculpture, la quasi-totalité des étudiants ont fait auparavant des études supérieures et souhaitent se reconverter dans un métier manuel.

M. MARTIN invite les élus à visiter les ateliers de FOREPABE pour voir le travail des étudiants qui est très spectaculaire. Lors de cette visite, vous serez bien accueilli par l'équipe pédagogique, qui est très compétente et très impliquée, créant ainsi une excellente ambiance pour les étudiants. Des flyers sont à la disposition des élus avec les coordonnées de FOREPABE.

Le Président remercie les intervenants pour la qualité de leur présentation et pour leur action sur le territoire au sein de FOREPABE (applaudissements des élus).

## 2) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022

### RESULTATS DU COMPTE DE GESTION 2022

Budget syndical	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés à reporter
Fonctionnement	409 929,05 €	417 207,74 €	7 278,69 €	30 523,86 €	37 802,55 €
Investissement	36 362,20 €	41 966,27 €	5 604,07 €	84 676,02 €	90 280,09 €
<b>Totaux</b>	<b>446 291,25 €</b>	<b>459 174,01 €</b>	<b>12 882,76 €</b>	<b>115 199,88 €</b>	<b>128 082,64 €</b>

En synthèse :

#### Section fonctionnement

Dépenses réalisées pour un montant de 409 929.05 €  
 Recettes réalisées pour un montant de 417 207.74 €

Soit un résultat d'exercice 2022 excédentaire de **+ 7 278.69 €** qui s'explique principalement comme suit :

- **Etude touristique (subvention de l'Etat au titre du FNADT)**  
Un acompte de 24 000 € a été payé en décembre 2022 à la notification de l'aide

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté en 2021 de **+ 30 523.86 €**, le Syndicat affiche **un résultat cumulé excédentaire de + 37 802.55 €**.

### Section investissement

Dépenses réalisées pour un montant de 36 362.20 €

Recettes réalisées pour un montant de 41 966.27 €

Soit un résultat d'exercice 2022 excédentaire de **+ 5 604.07 €** qui s'explique par les recettes d'amortissement du SCoT (3ème année d'amortissement du SCoT : 33 918 €). L'amortissement du SCoT se terminera en 2026.

Compte tenu de l'excédent d'investissement reporté en 2021 de **+ 84 676.02 €**, le Syndicat affiche **un résultat cumulé excédentaire de + 90 280.09 €**.

Après cette présentation des résultats du Compte de Gestion 2022 du receveur, le Président demande aux membres du Comité syndical s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote, le Compte de Gestion 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Président laisse la parole à M. JUDALET, Maire de La Châtre, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Pays. M. DAUGERON sort de la salle. M. JUDALET indique que le Compte Administratif 2022 du Syndicat de Pays est en tout point conforme au Compte de Gestion du receveur puis le soumet au vote du Comité syndical qui l'adopte à l'unanimité.

A son retour, le Président remercie les délégués pour ce vote de confiance dans la gestion du Syndicat de Pays.

### **3) Vote du budget primitif 2023**

---

Compte tenu des comptes du Receveur Municipal, des résultats figurants au Compte Administratif de l'exercice 2022, et de l'absence de besoin de financement, le Président propose aux délégués une affectation des résultats comme suit au budget primitif 2023.

#### Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant cumulé de 37 802,55 € au budget primitif 2023. Ce montant figurera en recette à la ligne 002 du budget primitif de l'exercice 2023.
- DECIDE de reporter l'excédent d'investissement cumulé d'un montant cumulé de 90 280,09 € au budget primitif 2023. Ce montant figurera en recette à la ligne 001 du budget primitif de l'exercice 2023.

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2023 est bâti sur les orientations arrêtées en Comité syndical du 23 février 2023, à savoir :

#### Cotisation de base maintenue à 1,60 €/habitant

- Animation du Contrat régional et gestion du Syndicat de Pays

Cotisations spécifiques en 2023 :**OPAH du Pays :**

- Animation : cotisation maintenue à 1 €/habitant
- Fonds habitat indigne et abondement des logements vacants : cotisation maintenue à 0,11 €/habitant

**Actions portées par le Pays :**

- Etudes et prestations : cotisation maintenue à 0,36 €/habitant

**LEADER :**

- Animation, gestion, évaluation : cotisation arrêtée à 0,25 €/habitant

**CRTE / alimentation :**

- Animation : cotisation maintenue à 0,35 €/habitant

**PNR Sud Berry :**

- Animation : cotisation arrêtée à 0,23 €/habitant

**Cotisation SCoT/mobilité (3 CDC) :**

- Mise en œuvre du SCoT et animation projet mobilité : cotisation maintenue à 1 €/habitant

**Cotisation PLUi (1 CDC) :**

- Elaboration du PLUi de la CDC du VAL BOUZANNE : cotisation maintenue à 0,90 €/habitant

M. LE ROUX présente le Budget Primitif 2023 en explicitant toutes les dépenses et les recettes prévues.

En synthèse :**Budget Primitif 2023**

## Section fonctionnement

Dépenses		Recettes	
022 Dépenses imprévues	1 000,00 €	002 Résultats antérieurs reportés	37 802,55 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel (FNC)	500,00 €
60 Achats & variation des stocks	5 950,00 €	70878 Remboursements de frais par d'autres redevables	5 212,50 €
61 Services extérieurs	130 777,27 €	74 Dotations, subventions de participations	484 576,22 €
62 Autres services extérieurs	29 960,00 €	7477 Europe	47 204,77 €
64 Charges de personnel	282 850,00 €	7471 Etat	213 721,25 €
65 Autres charges de gestion courante	31 374,00 €	7472 Région	59 680,00 €
66 Autres charges financières		7473 Département	13 340,00 €
68 Dotations aux amortissements	46 200,00 €	7474 Communes	110 502,60 €
		7475 Communautés de Communes	40 127,60 €
		758 Produits divers de gestion courante	20,00 €
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>528 111,27 €</b>	<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>528 111,27 €</b>

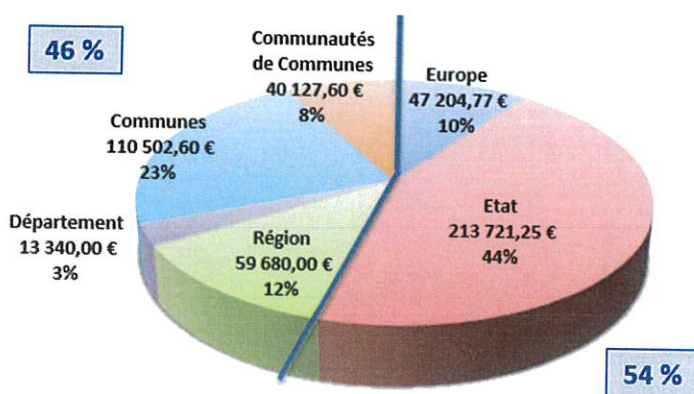
La **section de fonctionnement s'équilibre à 528 111,27 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2022 de **37 802,55 €** reporté en recette de fonctionnement au Budget Primitif 2023.



### Les études et les prestations prévues en 2023 sont les suivantes :

- Réalisation d'une étude économique sur le Pays en lien avec les 3 Communautés de Communes et la Région
- Réalisation d'une étude touristique sur le Pays en lien avec les acteurs touristiques locaux, départementaux et régionaux
- Réalisation d'une étude sur le covoiturage à l'échelle du Pays
- Animation des MAEC 2020 et 2022 (Chambre d'agriculture de l'Indre, ADAR-CIVAM et Indre Nature)
- OPAH :
  - o Réalisation des diagnostics thermiques des logements (Expertise et Habitat)
  - o Réalisation des études de faisabilité « habitat indigne » (SOLiHA Indre)
  - o Abondement des dossiers « logements indignes vacants » (Pays)
- Solde du projet d'essaimage cagette et fourchette sur le Pays (ADAR-CIVAM)
- Animation sur les actions mobilités et sur le projet alimentaire

### La répartition des recettes de fonctionnement 2023 est la suivante :



- o **Europe** ⇒ subventions (FEADER) animation/gestion LEADER 2022 et 2023 + soutien candidature 2023-2027
- o **Etat** ⇒ subventions (ANAH) animation OPAH 2022 + (ministère agriculture) solde MAEC 2019, 2020 et animation MAEC 2022 + (ADEME) animation COT ENR 2022 et actions mobilité 2022 + (FNADT + ministères agri et solidarité) poste CRTE 2022 /alimentation 2023 + (FNADT) solde étude touristique
- o **Région Centre-Val de Loire** ⇒ subventions (CRST) animation du contrat régional 2023 + étude économique
- o **Département de l'Indre** ⇒ participation au fonctionnement du Pays inscrite au budget 2023
- o **Communes** ⇒ cotisations base + actions et études portées par le Pays + OPAH + LEADER + CRTE/PAT + PNR
- o **CDC** ⇒ cotisations SCOT / mobilité + PLUi CDC du Val de Bouzanne

### Section investissement

Dépenses		Recettes	
202 Documents d'urbanisme		001 Résultat d'investissement reporté	90 280,09 €
205 Logiciels concession et droits similaires	5 000,00 €	10222 FCTVA	3 776,64 €
21 Immobilisations corporelles	135 256,73 €	28 Amortissements des immobilisations	46 200,00 €
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>140 256,73 €</b>	<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>140 256,73 €</b>

La **section d'investissement s'équilibre à 140 256.73 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2022 de **90 280.09 €** reporté en recette d'investissement au Budget Primitif 2023.

Après cette présentation détaillée, le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le Budget Primitif 2023. Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote du Budget Primitif 2023.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget 2023.

## 4) LEADER

### LEADER 2014-2022

Le Président rappelle aux délégués que la gestion du programme LEADER est assurée par Isabelle YVERNAULT. Il indique avec satisfaction que la totalité des crédits FEADER du programme LEADER 2014-2022 a été programmée pour un montant total de 1 097 100 €. Cela a permis de financer 45 projets et de générer des retombées économiques importantes sur le territoire.

Fiches actions		Maquette initiale	Programmation finale des crédits FEADER	Taux de programmation des crédits FEADER	Nombre de projets financés
1	Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités	247 700,00 €	293 183,32 €	118%	10
2	Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement	129 700,00 €	96 410,89 €	74%	4
3	Structuration de filières valorisant les ressources territoriales	24 900,00 €	41 248,98 €	166%	3
4	Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien "nature-culture"	385 000,00 €	371 298,56 €	96%	18
5	Coopération	32 200,00 €	45 019,20 €	140%	2
6	Animation, gestion, communication, évaluation du programme	277 600,00 €	249 939,05 €	90%	8
<b>Total</b>		<b>1 097 100,00 €</b>	<b>1 097 100,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>45</b>

De façon à équilibrer la maquette financière, la programmation a été ajustée pour un montant global des crédits FEADER de 74 651.50 € entre les différentes fiches actions lors du dernier comité de programmation LEADER du 13 mars 2023, comme suit :

- Abondement des crédits pour les 3 fiches actions suivantes :
  - 1) promotion du territoire : + 45 483.32 €
  - 3) structuration des filières : + 16 348.98 €
  - 5) coopération : +12 819.20 €
- Réduction des crédits pour les 3 fiches actions suivantes :
  - 2) démarches d'accueil et d'accompagnement : - 33 289.11 €
  - 4) développement d'une filière touristique « nature-culture » : - 13 701.44 €
  - 6) animation, gestion, communication et évaluation du programme LEADER : - 27 660.95 €

M. LE ROUX précise qu'il s'agit à présent de suivre la mise en paiement des derniers dossiers en alertant les maîtres d'ouvrage concernés sur le respect de la date de clôture indiquée dans les conventions et sur les pièces justificatives à transmettre.

## LEADER 2023-2027

Le Président rappelle que le Pays a bénéficié de l'appui du cabinet AUXILIA pour élaborer sa candidature LEADER 2023-2027.

Le Pays avait sollicité une dotation LEADER de 1 200 000 €. La Région Centre-Val de Loire a validé une dotation de 728 000 € pour le GAL du Pays de La Châtre en Berry, ce qui représente 61% de la dotation sollicitée.

Cette baisse de la dotation LEADER entraîne une diminution de l'enveloppe dédiée à l'animation-gestion du programme LEADER : 182 000 € (contre 300 000 €). C'est une enveloppe insuffisante pour créer un poste d'animation LEADER. Par conséquent, l'animation-gestion LEADER sera assurée en interne par Isabelle YVERNAULT, en appui avec M. LE ROUX.

Le Président fait part de sa petite déception par rapport au travail fourni, car c'est un programme qui génère des retombées économiques importantes sur le territoire. Le Président comprend qu'il s'agit d'une enveloppe contrainte au niveau de l'Europe, et donc de la Région. De plus, il indique que c'est bien normal que tous les territoires de la Région puissent bénéficier de ces fonds européens.

M. ROULLET, Vice-Président de la Région, indique que la dotation LEADER 2023-2027 est attribué sur une période de 5 ans, alors qu'auparavant la dotation LEADER 2014-2020 était sur 7 ans. Au niveau régional, l'enveloppe LEADER globale est de 22,15 M€. Les territoires qui se sont regroupés ont bénéficié chacun d'une bonification de 100 000 € (5 territoires regroupés : 500 000 €). Il reste donc une enveloppe de 21,65 M€ à répartir entre les 23 GALs régionaux (22,15 – 0,5).

La dotation LEADER 2014-2020 du Pays était de 900 000 € sur 7 ans, soit 642 857 € sur 5 ans. Or la dotation LEADER 2023-2027 est de 728 000 € sur 5 ans, soit un bonus de 85 000 € par rapport au LEADER précédent. De même, M. ROULLET indique que le poste d'animation-gestion sera sur 5 ans, et non 7 ans.

Le Président remercie M. ROULLET pour ces précisions arithmétiques. La dotation LEADER est effectivement prévue sur une période de 5 ans, mais après c'est l'inconnu pour le prochain programme européen LEADER. Toutefois le Président se dit très heureux de pouvoir bénéficier de ces fonds européens qui vont permettre de soutenir de nombreux projets sur le territoire. Il rappelle que le prochain programme LEADER se fera avec une instruction des dossiers par la Région, et non plus par la DDT de l'Indre, ce qui devrait apporter plus de fluidité dans le traitement des dossiers.

M. LE ROUX revient sur l'aspect plus administratif du programme LEADER 2023-2027. Pour une affectation définitive des crédits en Commission permanente régionale du 26 mai 2023, il faudra transmettre à la région avant le 21 avril 2023 les éléments suivants :

- Modification de la maquette financière en fonction de la dotation FEADER attribuée de 728 000 €
- Adaptation des fiches actions comme suit :
  - o Plafonner les travaux de rénovation à 25 000 € HT
  - o Exclure les travaux sur les centres-bourgs qui ne relèvent pas du programme LEADER

Il est proposé d'ajuster la maquette financière comme cela est indiqué dans le tableau ci-dessous :

	DOTATION FEADER SOLLICITÉE	DOTATION FEADER ATTRIBUÉE
Fiche action n°1 : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable	160 000 €	97 000 €
Fiche action n°2 : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises	100 000 €	61 000 €
Fiche action n°3 : Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)	140 000 €	85 000 €
Fiche action n°4 : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion	200 000 €	121 000 €
Fiche action n°5 : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes	200 000 €	121 000 €
Fiche action n°6 : Coopération interterritoriale	100 000 €	61 000 €
Fiche action n°7 : Coopération nationale ou transnationale	- €	- €
Fiche action n°8 : Animation et gestion du programme LEADER	300 000 €	182 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>728 000 €</b>

Le Président insiste en disant que c'est une excellente nouvelle de bénéficier de ces fonds européens. A présent il s'agit de travailler de façon à consommer au mieux cette enveloppe pour soutenir les projets sur le territoire.

## 5) Point sur l'avancement des programmes portés par le Pays

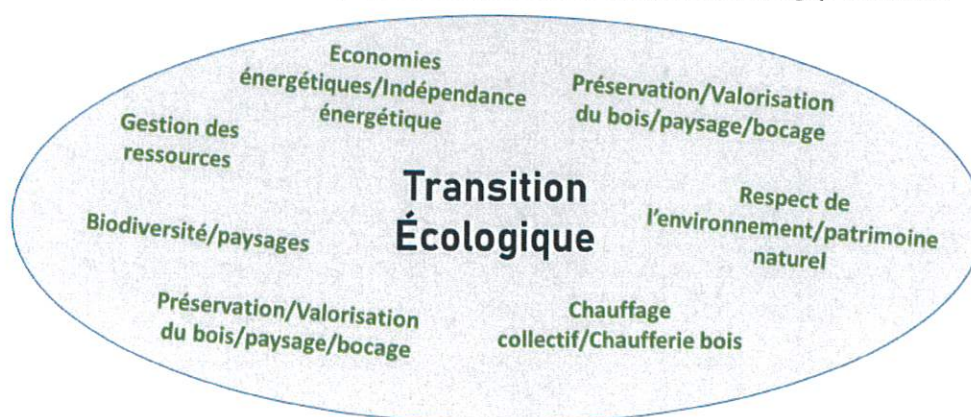
### CRTE

Dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le Président rappelle que M. HAMMOUTENE est à la disposition des collectivités du territoire pour faire le point sur le financement de leurs projets en faisant appel aux aides de l'Etat (Fonds vert, DETR, DSIL...).

M. HAMMOUTENE rappelle qu'un questionnaire a été diffusé auprès des élus à la fin de l'année dernière en vue d'analyser leur perception de la transition écologique. Il présente en synthèse les éléments de réponse.

A quoi vous fait penser la « Transition écologique ?

On retrouve les termes du projet de territoire et des orientations stratégiques du CRTE



## Quels types d'aides souhaitez-vous dans vos projets ?

L'accompagnement technique est le principal type de besoin exprimé. La majorité des élus souhaite des aides de **maîtrise d'œuvre, d'ingénierie, d'études techniques** et des **programmes d'investissement pluriannuels**

Parmi les réponses, la transition écologique doit répondre prioritairement aux enjeux de :

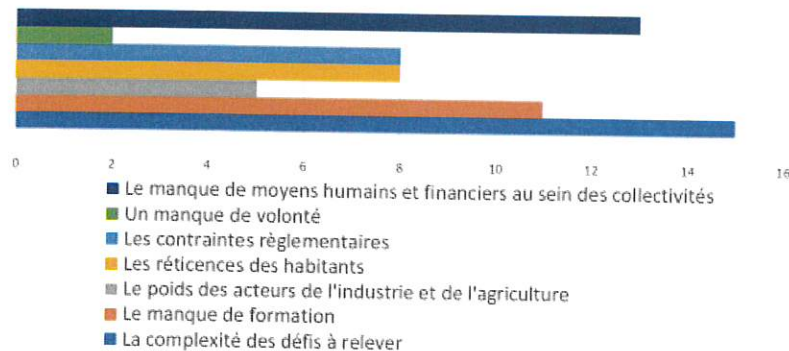
- 1 – Améliorer la performance énergétique des bâtiments (particuliers et professionnels)
- 2 – Développer les énergies renouvelables
- 3 – Préserver la biodiversité et les écosystèmes
- 4 – Développer l'économie circulaire (recycler, réemployer, réutiliser)
- 5 – Privilégier la production et la consommation locale

Pour accélérer la transition écologique, les élus estiment que les collectivités doivent en priorité

sensibiliser et former la population et les acteurs économiques à la protection de l'environnement

se montrer exemplaire en prenant des mesures pour réduire l'impact environnemental

Les principales raisons qui empêchent d'agir en faveur de la transition écologique



Pour l'année 2023, on recense 34 projets au CRTE auxquels il convient d'ajouter les projets des programmes Petites Villes de Demain.

Il rappelle que le CRTE est un cadre stratégique pour mener et accompagner des projets concrets qui s'inscrivent dans le projet de territoire selon les 3 orientations suivantes :

- **Orientation 1** : Structurer la stratégie économique du territoire
- **Orientation 2** : Conforter les polarités du territoire et les solidarités
- **Orientation 3** : Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire

Sur la période 2023 à 2026, il invite les élus à lui transmettre toutes les informations sur leurs projets qui s'inscrivent dans le cadre stratégique du CRTE, en vue de programmer les projets sur cette fin de mandat et de mettre à jour les fiches projets.

Il indique que le prochain Comité de pilotage du CRTE fixé le 12 avril 2023, permettra de valider l'avenant au contrat et la convention financière 2022 ainsi que les nouveaux indicateurs du dispositif.

M. VIAUD, Maire de Tranzault, souhaiterait savoir ce que le CRTE apporte concrètement aux communes.

M. HAMMOUTENE répond que le CRTE est un cadre de programmation stratégique des projets sur plusieurs années. A ce titre, pour les demandes de subvention DETR et DSIL, les collectivités doivent préciser si leurs projets s'inscrivent dans le cadre stratégique du CRTE, ce qui facilite l'obtention de subvention. Le CRTE permet d'orienter les aides de l'Etat vers des projets dits « structurants » qui apportent des plus-values au territoire dans le cadre du projet défini par les élus. Les collectivités doivent se saisir du CRTE pour travailler conjointement avec l'Etat, la Région Centre-Val de Loire et le Département de l'Indre.

M. COURTAUD, Président de la CDC de la Marche Berrichonne, précise que le CRTE n'apporte pas de crédits supplémentaires.

M. ROULLET rappelle que la Région ne cofinance pas les projets inscrits dans le CRTE, à l'exception de ceux qui sont identifiés dans le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST). Il souligne que la réflexion engagée par les élus pour élaborer le projet de territoire du CRTE sera utile pour les autres contractualisations. Aujourd'hui compte tenu des difficultés financières des collectivités locales, elles ne seront pas en capacité de mener tous les projets prévus.

M. HAMMOUTENE indique qu'une évaluation du CRTE sera faite en 2026 pour savoir si ce dispositif a été pertinent pour soutenir les projets des collectivités. Il invite les élus à profiter dès à présent du poste d'animation du CRTE jusqu'à mars 2024 pour accompagner les projets des collectivités et répondre aux questions des élus locaux.

Le Président insiste sur le rôle d'accompagnement de M. HAMMOUTENE auprès des élus en coordination avec les autres financeurs publics (Europe, Région, Département).

## PAT

Le Président rappelle que le Pays a déposé une candidature dans le cadre de l'appel à projet du programme National pour l'Alimentation (PNA 2022-2023). Au niveau national, sur 138 projets déposés, seuls 34 dossiers lauréats dont le nôtre avec une subvention de 100 000 € sur 3 ans pour élaborer le Projet Alimentaire du Territoire (PAT). L'objectif de ce PAT est d'aboutir à des actions concrètes sur le territoire.

Pour l'émergence du PAT, on identifie 3 grandes phases :

- Phase 1 : diagnostic
- Phase 2 : stratégie commune
- Phase 3 : plan d'actions avec identification des actions concrètes

La phase de diagnostic est actuellement en cours d'élaboration :

- Compilation de données existantes (SCoT, Recensement agricole 2020, autres documents...)
- Entretiens avec des acteurs du territoire (producteurs, acteurs sociaux, cantiniers...)
- Évènements de communication de la démarche (presse, animations, marchés...)

L'objectif du diagnostic est de dresser et partager les constats et spécificités du territoire pour travailler à une stratégie commune et un programme d'actions en faveur de l'alimentation.

Pour les entretiens avec les acteurs locaux, M. HAMMOUTENE demande aux élus de lui transmettre les noms et coordonnées de personnes ressources (producteurs, acteurs sociaux, cantiniers...) qui souhaiteraient s'investir dans la démarche d'élaboration du projet alimentaire, de façon à enrichir ce diagnostic.

Une présentation de la démarche du projet alimentaire portée par le Pays sera faite lors de l'assemblée générale de Cagette et Fourchette le 17 avril prochain.

Le Président insiste sur la nécessité d'impliquer les acteurs locaux dans cette démarche d'élaboration du projet alimentaire, qui recouvre à la fois des dimensions économiques, de santé publique, sociales et environnementales. Le projet alimentaire se concrétisera au terme des 3 ans par la mise en œuvre de projets concrets en complément d'actions existantes sur le territoire et qui fonctionnent.

## CRST

M. LE ROUX rappelle que le Pays bénéficie d'une dotation régionale totale de **7 142 000 €**, qui se répartit sur 2 enveloppes distinctes :

- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : 6 792 000 €**
- **A VOS ID : 350 000 €**

Il dresse l'état d'avancement du Contrat Régional à la date de la Commission Régionale du 17 mars 2023.

### Dossiers déposés à la Région :

- 93 dossiers CRST : **subvention sollicitée de 5 860 640 € (86,29%)**
- 11 dossiers A VOS ID : **subvention sollicitée de 246 775€ (70,50%)**

### Dossiers en cours d'instruction à la région :

- 2 dossiers A VOS ID : **subvention sollicitée de 176 200 € (50,34 %)**

Nb projets	Liste des projets non validés en CPR	Maître d'ouvrage	Dépense estimée	Taux	Subvention régionale sollicitée
1	Création d'un cinéma associatif sur le territoire de La Châtre (A VOS ID)	Association du Théâtre Maurice Sand	90 000 €	50%	45 000 €
1	Création d'un café en tiers lieu associatif à Crozon sur Vauvre (A VOS ID - volet investissement)	Commune de CROZON SUR VAUVRE	262 400 €	50%	131 200 €
<b>2</b>					<b>176 200 €</b>

### Dossiers validés en Commission Permanente Régionale :

- 93 dossiers CRST : **subvention accordée de 5 860 640 € (86,29%)**
- 9 dossiers A VOS ID : **subvention accordée de 70 575 € (20,16 %)**

### Crédits restant à engager

- CRST : **931 360 € (13,71 %)**
- A VOS ID après validation des 2 dossiers : **103 225 € (29,50 %)**

### Dossiers soldés par la région :

- 65 dossiers CRST : **subvention payée de 3 966 239 € (Taux paiement/engagement : 67,68 %)**

Pour les nouveaux projets, il faudra attendre le prochain Contrat Régional sur la période 2024-2030. Les nouvelles modalités de ce contrat régional seront présentées dans les prochains mois par la Région. Cela

commencera au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 par une concertation à l'échelle du bassin de vie (= Pays) des élus et des acteurs locaux, en vue de définir les grands enjeux du territoire et les projets intercommunautaires.

M. ROULLET indique qu'il reviendra pour expliquer les évolutions du Contrat Régional. Le Contrat sera construit autour de 2 domaines d'intervention :

1. Pour accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique (40%, dont 10% minimum en faveur de la biodiversité)
2. Pour adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité

Il informe les élus que l'enveloppe de la Région de 400 M€ sur 6 ans sera maintenue pour les prochains contrats Régionaux ainsi que le fonds sud.

Le Président remercie M. ROULLET pour ces premières informations qui sont de bonnes nouvelles pour le Pays. Il faut dès à présent travailler sur nos dossiers de façon à limiter au maximum la coupure entre les 2 contrats.

## MAEC

M. LE ROUX rappelle que les MAECs (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sont des compensations financières des agriculteurs qui adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité (réduction des pesticides dans les cultures, préservation des prairies et des haies).

Suite à la décision du comité régional, la dotation réservataire MAEC 2023 est de 3.6 M€, soit 95% de la dotation sollicitée de 3.8 M€. C'est une dotation très importante qui va permettre de soutenir les agriculteurs qui étaient en attente de ces fonds. De fait, les dotations MAEC des prochaines années seront plus faibles.

Sur les 24 territoires qui se sont positionnés, le territoire du Boischaut Sud obtient la 2<sup>ème</sup> enveloppe de la Région (1<sup>ère</sup> enveloppe : PNR BRENNE avec 4,3 M€). Une notation des candidatures a permis de classer les territoires (note la plus haute 174, note la plus basse 103). Avec une note de 160, le Boischaut sud se classe dans le 1<sup>er</sup> tiers. Ce classement est le résultat du travail exemplaire réalisé par les structures partenaires (ADAR, Indre Nature et Chambre d'agriculture) en lien avec les élus du Pays.

Le calendrier prévu en 2023 est le suivant :

- Formations des agriculteurs : mars à avril 2023
- Diagnostics des exploitations et parcelles : mars à septembre 2023
- Déclaration PAC : 15 mai 2023

Le Président salue le travail réalisé par les membres du comité de pilotage, élus et personnes qualifiées. Il souligne également le travail administratif et financier des services du Pays pour assurer le suivi de ces MAECs.

## PNR Sud Berry

M. LE ROUX indique qu'il faut d'abord créer une structure de préfiguration pour élaborer le projet de PNR sur une durée minimum de 5 ans, en vue de :

- Matérialiser l'engagement des collectivités dans la démarche ;
- Asseoir une gouvernance spécifique ;
- Porter la procédure, financer les études et le personnel dédié au projet ;
- Préparer le transfert au moment de l'étape finale.



Plusieurs hypothèses sont envisagées pour cette structure de préfiguration :

- Un conventionnement renforcé entre les 2 Pays, qui paraît insuffisant en matière d'engagement
- Une structure associative
- Un syndicat de préfiguration

A ce stade les élus des Pays se sont prononcés plutôt en faveur d'une structure associative, qui serait à la fois plus souple et permettrait d'associer plus largement d'autres partenaires et collectivités à ce projet.

Si le projet de PNR se concrétise, alors il faudra créer un syndicat de gestion et d'aménagement du Parc.

Il s'agit d'un syndicat mixte ouvert composé des collectivités qui ont approuvé la charte (communes, EPCI, départements, région).

Les compétences « propres » du PNR sont attribuées par le code de l'environnement (5 missions) et déclinées au travers de la charte du parc.

Le PNR a la possibilité de se doter de plusieurs autres objets (on parle de « syndicat à la carte ») :

- Compétences transférées par des membres (SCoT, GEMAPI, ...)
- Gestion de dispositifs (OPAH, programme Leader, CoT Enr...)

En tant que syndicat mixte, le PNR peut intégrer d'autres communes en proximité pour certaines de ses actions (on parle de « communes associées »).

Dans le cadre de la phase 2 de l'étude de faisabilité qui concerne la gouvernance du PNR, le Président insiste sur l'importance de la concertation avec les élus des communes, au travers d'entretiens et d'un séminaire de travail.

M. ROULLET partage ce qui a été dit sur le PNR. Il est convaincu que la création du PNR Sud Berry serait une chance pour le territoire et plus largement pour le département de l'Indre. Ce territoire dispose de paysages exceptionnels qui sont le fruit du travail des anciennes générations. Un PNR, c'est aussi du développement économique. Chacun doit avoir la volonté d'aboutir sur ce projet. La Région et l'Etat ont la volonté d'aboutir, le département du Cher est favorable au projet, et le département de l'Indre devra se positionner. La concertation est essentielle, aussi il faut organiser des rencontres entre les acteurs et créer des espaces de dialogue.

## Actions mobilités

Mme ALLOUCHE rappelle que le Pays s'est lancé dans un programme mobilité en 2019 autour de 4 actions :

- 1) Créer un service de location de vélos à assistance électrique
- 2) Mettre en place un transport solidaire
- 3) Faciliter les déplacements vers les écoles
- 4) Agir sur les déplacements domicile-travail

## Action 1 : Location de vélos à assistance électrique (VAE)

Elle dresse un premier bilan de la mise en œuvre du service de location de vélos à assistance électrique (VAE) durant l'été 2022.

À titre expérimental, une première phase a permis d'acquérir une flotte de 15 vélos à assistance électrique répartis sur 3 points relais (1 point relais dans chaque communauté de communes). Les premiers résultats sont indiqués dans le tableau ci-contre :

Point-relais	Nb contrat	Nb VAE loués	Recette
Crozon-sur-Vauvre	17	27	850 €
Nohant-Vic	3	5	90 €
Neuvy Saint-Sépulchre	Prochaine mise à disposition des VAE		

Compte tenu du lancement du service à l'été dernier et de la pause hivernale, ces résultats sont bons sur le point relais de Crozon sur Vauvre, et faibles sur Nohant-Vic en raison d'un manque de communication. Sur Neuvy, la régie vient d'être créée et le service sera disponible pour les usagers au printemps 2023.

Pour l'entretien des vélos, aucun frais de maintenance sera engagé cette année.

Un questionnaire de satisfaction a permis d'établir les premiers constats suivants :

- Usage des vélos : 50% pour les déplacements touristiques, 50% pour les déplacements du quotidien
- Communication se fait essentiellement par les usagers à des personnes de leur entourage
- Tous les utilisateurs envisagent d'acheter un VAE suite à leur expérience de location

Pour la phase 2 consistant au développement de la flotte de VAE, il est prévu après l'été 2023 l'acquisition de 20 vélos supplémentaires par le Pays ou les communautés de communes. Le coût prévisionnel est de 36 920€ avec un reste à charge de 7 384€ suite à la déduction des subventions de la Région et de l'ADEME (TENMOD et AVELO2). Une réflexion sera engagée pour identifier de nouveaux points relais au sein de chaque communauté de communes.

Compte tenu des délais de livraison des VAE de l'ordre de 6 mois, le Pays va demander à l'ADEME et la Région une prorogation des aides jusqu'au 30 juin 2024.

## Action 2 : Service de transport solidaire

Elle dresse le bilan des 5 premiers mois de mise en service du transport solidaire sur le Pays (été 2022) par Famille Rurale et la Croix Rouge. Le service dispose actuellement de 14 conducteurs (69% retraités, 23 % en activité, 8% autres situations). On recense également 8 personnes qui seraient intéressées pour devenir conducteur bénévole.

Le service de transport solidaire a permis à 40 bénéficiaires (âgés en moyenne de 67 ans) de pouvoir se déplacer. Au 1<sup>er</sup> février 2023, on comptabilise 124 trajets réalisés et 28 trajets programmés.

### En moyenne :

- 3 trajets / bénéficiaire
- 10 trajets / conducteur
- 46 km / trajet

### Motifs des déplacements :

- 51% Médical
- 17% Courses
- 15% Administratif

- 6% Rendre visite à un proche
- 11% Evènements sportifs et culturels

Le Pays évalue actuellement le service de transport solidaire (indicateurs, questionnaires...) en vue de mettre en place à partir de juin 2023 une solution pérenne sur le territoire.

Le budget annuel de ce service s'établit à 76 000 € sur le Pays de La Châtre en Berry et le Pays de Valençay. Compte tenu des recettes provenant de l'Etat (40 000€), du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA 4 000€) et du Département de l'Indre (16 000€), il reste à la charge des collectivités de chaque territoire un montant de 8 000€.

M. CHAMPEAU, délégué de Briantes, demande des précisions sur les trajets réalisés et programmés ?

Mme ALLOUCHE répond que les trajets réalisés ont déjà eu lieu, tandis que les trajets programmés sont enregistrés dans le logiciel et à faire sous un délai de 1 mois.

### **Action 3 : Favoriser les modes de déplacements alternatifs pour les trajets scolaires**

Les enjeux de l'écomobilité scolaire sont multiples :

- Enjeu environnemental : sur le 1<sup>er</sup> kilomètre, une voiture rejette 45% d'émissions de CO2 en plus
- Enjeu de santé publique : la pollution de l'air et le manque d'activité physique entraînent des problèmes de santé
- Enjeu de sécurité routière : la réduction du trafic automobile améliore la sécurité des élèves et la qualité de vie

On note que la voiture individuelle concerne 31% des élèves, 55% des parents souhaitent que les pouvoirs publics facilitent l'utilisation des mobilités actives, et 74% de parents seraient intéressés par des concertations pour améliorer les déplacements scolaires.

Au vu de ces éléments et dans le cadre de son programme mobilité, le Pays va engager dès cette année une action sur l'écomobilité scolaire. Dans le cadre du programme MOBY pris en charge à 100% par les certificats d'économie d'énergie (CEE), le Pays dispose de 9 jours d'accompagnement personnalisé à la définition du projet d'écomobilité scolaire comme suit :

- Identifier les établissements scolaires pertinents
- Sur un établissement choisi :
  - o Identifier les parties prenantes (parents, élèves, personnels éducatifs, département, région)
  - o Organiser une réunion de concertation
  - o Définir un diagnostic d'accessibilité
- Proposer des actions à mettre en place

En parallèle, il est prévu :

- Un appui à la stratégie de communication
- Une formation des élus de la collectivité à l'écomobilité scolaire

#### **Action 4 : Agir sur les déplacements domicile-travail**

En vue d'engager l'action sur les déplacements domicile-travail, il serait opportun de réaliser une étude de potentiel covoiturage sur le Pays qui permettrait :

1. D'établir un état des lieux : Offre existante, pratiques, attentes, mesure de fréquentation... ;
2. D'élaborer un diagnostic : Données socio-économiques et offres de mobilité, flux de mobilité et besoins ;
3. De définir des scénarios d'aménagement : stratégie de localisation, hiérarchisation et définition des niveaux d'aménagement, implantation... ;
4. Et de rédiger un programme d'aménagement : faisabilité, moyens, rendu final... .

Le coût prévisionnel de l'étude serait de l'ordre de 23 000€ avec une aide mobilisable au titre du fonds verts de 80% maximum, soit un reste à charge pour le Pays qui serait de 4 600€.

Le Pays porterait l'étude en concertation avec les 3 communautés de communes : demande subvention au printemps 2023, consultation des bureaux d'études prévue à l'automne 2023, lancement de l'étude début 2024.

Le Président propose aux délégués de valider la réalisation d'une étude sur le potentiel covoiturage du territoire sous réserve de l'obtention de l'aide de l'Etat au titre du Fonds vert.

#### **Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE la réalisation d'une étude sur le potentiel covoiturage du territoire, porté par le Pays de La Châtre en Berry en concertation avec les collectivités du territoire (3 Communautés de Communes et 51 Communes)
- MANDATE le Président du Pays de La Châtre en Berry pour solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert (80% maximum) en vue de financer cette étude
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération

Un comité de suivi unique est prévu pour les actions 3 et 4, dont la composition est la suivante :

- Eric WEINLING – CdC La Châtre Sainte-Sévère
- Marie-Annick BEAUFRERE – CdC du Val de Bouzanne
- Laurent BRÉ – CdC de la Marche Berrichonne
- Jean-Claude MOREAU – Conseil de développement
- Bernard MITATY – Elu référent à la mobilité
- Philippe BERTRAND - Elu suppléant mobilité
- Partenaires : Région, Département, DDT, Ademe, Cerema, associations ...

En termes de communication, le Pays va animer des stands sur les marchés durant le mois d'avril (2 avril à Montipouret, 11 avril à St Aouît, 12 avril à Ste Sévère, 15 avril à La Châtre, 23 avril à Neuvy, 28 avril à Aigurande). L'objectif est d'informer les habitants sur les solutions de mobilité qui existent sur le territoire, d'échanger sur les mobilités du quotidien, de proposer l'essai de vélos à assistance électrique et la participation à un atelier d'auto-réparation de vélos.

Dans le cadre des échappées à vélo en Région Centre-Val de Loire, le Pays organise le 11 juin 2023 « La Berry'Cyclette » en partenariat avec le service tourisme de la CdC de La Châtre – Sainte-Sévère, le Club Cyclo de La Châtre et le club VTTranzault. Cette journée sera l'occasion de découvrir le Pays de George Sand dans le cadre de balades à vélo, l'une le matin partant de La Châtre, et l'autre l'après-midi partant de Nohant.

## 6) Questions diverses

### Suppression du poste adjoint administratif territorial principal 1ère classe et mise à jour tableau des effectifs

Le Président propose aux délégués de valider la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.

#### Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
- VALIDE la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Catégorie	Grade	Durée hebdo du poste	Fonction	Statut de l'agent	Sexe	Temps complet
A	Attaché Principal	TC	Directeur	Titulaire	M	TC
B	Rédacteur Principal de 1ère classe	TC	Assistante de direction - comptable	Titulaire	F	TC
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	TC	Animatrice OPAH	Titulaire	F	TP 80 %
A	Attaché	TC	Chargée de mission SCOT/PLUI/COT ENR	Contractuel	F	TC
A	Attaché	TC	Chef de projet CRTE/PAT	Contractuel	M	TC

Le Président invite les délégués à signer en fin de séance les 2 exemplaires du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Le Président,  
François DAUGERON



La Secrétaire de séance,  
Nicole D'HOOGHE